

SÉANCE DU 26 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190326-DEL032-19-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Date de réception préfecture : 01/04/2019

**DELIBERATION N° DEL032-19**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, C. PICCA, et  
MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J.C.  
GUERRE-GENTON, J. PAVAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 22 mars 2019)  
M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 18 mars 2019)  
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 26 mars 2019)  
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 26 mars 2019)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 20 mars 2019)  
M<sup>me</sup> LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 22 mars 2019)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 21 mars 2019)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 mars 2019)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 25 mars 2019)  
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2019)  
M<sup>me</sup> TISON Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2019)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUSSERRE Andy  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

M. JACQUES FABBRO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Programme de Réussite Éducative – financement des activités.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Programme de Réussite Educative (PRE) a pour but de repérer les enfants et les jeunes en difficulté.

Ce dispositif est une démarche de la politique de la ville. Il s'appuie sur une mobilisation des différents acteurs tels que l'éducation nationale, la médecine scolaire, Gières-Jeunesse, le milieu associatif, les services municipaux, les professionnels de secteur et les familles.

Il propose un soutien individualisé pour aider l'enfant à surmonter ses difficultés, notamment en épaulant les parents dans leur fonction éducative et met en place, avec l'accord et l'implication des parents, des actions relevant de différents domaines (santé, scolarité, loisirs, sport, culture, social...) adaptées à ses besoins spécifiques.

Afin d'assurer le financement de ces actions, une facture sera établie par les associations concernées (A.C.L.,.....).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser le remboursement des dépenses réalisées par les associations partenaires pour les actions mises en œuvre sur production des justificatifs des dépenses,
- de dire que les crédits sont inscrits sur le budget 2019

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.